

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 19/05/2022

Le Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13 mai 2022, s'est réuni Salle des fêtes, Place du 8 mai 1945, 78440 Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION
**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DES
COMMUNES DE VERNEUIL-SUR-SEINE ET VERNOUILLET : APPROBATION
APRES ENQUETE PUBLIQUE**

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 13/05/2022	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 25/05/2022	<u>Secrétaire de séance</u> Charles PRELOT
---	--	---

Etaients présents

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOUDET Maurice, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DAZELLE François, DE LAURENS Benoît, DEBRAY-GYRARD Annie, DI BERNARDO Maryse, DUBERNARD Marie-Christine, DIOP Ibrahima, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PERRON Yann, PERSIL Albert, PEULVAST-BERGEAL Annette, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente Félicité, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile

Formant la majorité des membres en exercice (115 présents / 141 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) : 22

AOUN Cédric (donne pouvoir à VOILLOT Bérengère), AUFRECHTER Fabien (donne pouvoir à MELSENS Olivier), BOURE Denis (donne pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine), BOUTON Rémy (donne pouvoir à MOISAN Bernard), DANFAKHA Papa Waly (donne pouvoir à SAINZ Luis), DAUGE Patrick (donne pouvoir à JOSSEAUME Dominique), DE PORTES Sophie (donne pouvoir à GUILLAUME Cédric), DEBUISSER Michèle (donne pouvoir à CONTE Karine), DELRIEU Christophe (donne pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan), DEVEZE Fabienne (donne pouvoir à Franck FONTAINE), DIOP Dieynaba (donne pouvoir à GIRAUD Lionel), DOS SANTOS Sandrine (donne pouvoir à PERRON Yann), KOEING FILISIKA Honorine (donne pouvoir à BLONDEL Mireille), LE GOFF Séverine (donne pouvoir à MARIAGE Joël), LÉBOUC Michel (donne pouvoir à GARAY François), LITTIÈRE Mickaël (donne pouvoir à FONTAINE Franck), OLIVE Karl (donne pouvoir à OLIVE Karl), PELATAN Gaëlle (donne pouvoir à MARTINEZ Paul), PHILIPPE Carole (donne pouvoir à SANTINI Jean-Luc), PRIMAS Sophie (donne pouvoir à LÉCOLE Gilles), SIMON Josiane (donne pouvoir à REBREYEND Marie-Claude), TURPIN Dominique (donne pouvoir à LÉCOLE Gilles)

Absent(s) non représenté(s) : 4

ANCELOT Serge (absent non excusé), MARTIN Nathalie (absent non excusé), OURS-PRISBIL Gérard (absent non excusé), ZUCCARELLI Fabrice (absent non excusé)

128 POUR

1 CONTRE : DAMERGY Sami

6 ABSTENTION : BERTRAND Alain, AOUN Cédric, CALLONEC Gaël, CHARBIT Jean-Christophe, VOILLOT Bérengère, GUIDECOQ Christine

2 NE PREND PAS PART : BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice

EXPOSÉ

Le Conseil communautaire a approuvé le 8 juillet 2021 le projet de délimitation des zonages d'assainissement collectif et non collectif des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

Cette proposition de zonage a été soumise à une enquête publique, organisée du mardi 2 novembre 2021 au jeudi 2 décembre 2021 inclus, à l'issue de laquelle un avis défavorable a été émis le 2 janvier 2022 par Monsieur Laurent Dané, commissaire enquêteur.

Cet avis se fonde sur la situation de la zone d'assainissement non collectif dite « route de Chapet », pour laquelle le commissaire enquêteur souligne que « le dossier d'enquête ne correspond pas à la réalité du terrain... » ainsi que la volonté « ...de ne pas tenir compte de constructions illégales inconnues sur le plan administratif, mais visibles aux yeux de tous, et qui abritent pourtant des habitants bien réels ... ». Dans ses conclusions, le commissaire émet un doute sur le bien-fondé de zoner en assainissement non collectif ce secteur.

Le dossier soumis à enquête, et l'analyse initialement menée par le bureau d'études Egis Eau, se base sur le nombre d'abonnés au service d'eau potable. Cette étude a été complétée à l'issue de l'enquête publique par une nouvelle analyse assise sur les consommations d'eau de ces abonnés.

Le nombre de branchements à créer pour desservir l'ensemble des unités foncières du secteur est de vingt-six, le coût total des travaux d'extension du réseau d'eaux usées estimé à 1,36 M€, auquel il convient de rajouter les coûts des travaux en domaine privé pour raccorder les constructions sur le futur réseau public.

Suivant ces nouvelles hypothèses, l'analyse financière reste largement en faveur d'un maintien de la zone en assainissement non collectif. Dans le dossier initial, le coût global d'assainissement collectif était huit fois supérieur au coût de l'assainissement non collectif. Avec prise en compte des constructions supplémentaires, ce ratio reste cinq fois supérieur. De plus, les conditions locales sont très favorables à l'assainissement individuel. Cette solution est tout à fait viable et pérenne techniquement.

Le projet de zonage est en totale cohérence avec le PLUi. Le secteur de la route de Chapet est classé en zone agricole et naturelle.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de maintenir le secteur de la route de Chapet en zone d'assainissement non collectif, au vu de l'étude complémentaire annexée à la présente délibération ;
- de procéder à l'approbation des zonages d'assainissement collectif et non collectif des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-8, L. 2224-10 et R. 2224-8,

VU le code de l'environnement,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire CC_2021-07-08_34 du 8 juillet 2021 portant approbation du projet et décision de soumettre cette proposition de zonages d'assainissement à l'enquête publique concernant la délimitation des zonages d'assainissement collectif et non collectif des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet,

VU l'avis défavorable du 2 janvier 2022 de Monsieur Laurent Dané, commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Versailles,

VU l'avis favorable émis par la Commission 5 - Environnement durable et services urbains le 10 mai 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : DECIDE de maintenir le secteur de la route de Chapet en zone d'assainissement non collectif, au vu de l'étude complémentaire annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : APPROUVE les zonages d'assainissement collectif et non collectif des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet établis par l'étude de schéma directeur d'assainissement.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **25/05/2022**

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : **24/05/2022**

Exécutoire le : **24/04/2022**

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 19 mai 2022



Le Président,

Cécile ZAMMIT-POPESCU

Département des Yvelines

Grand Paris Seine et Oise

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Plan de zonage des eaux usées

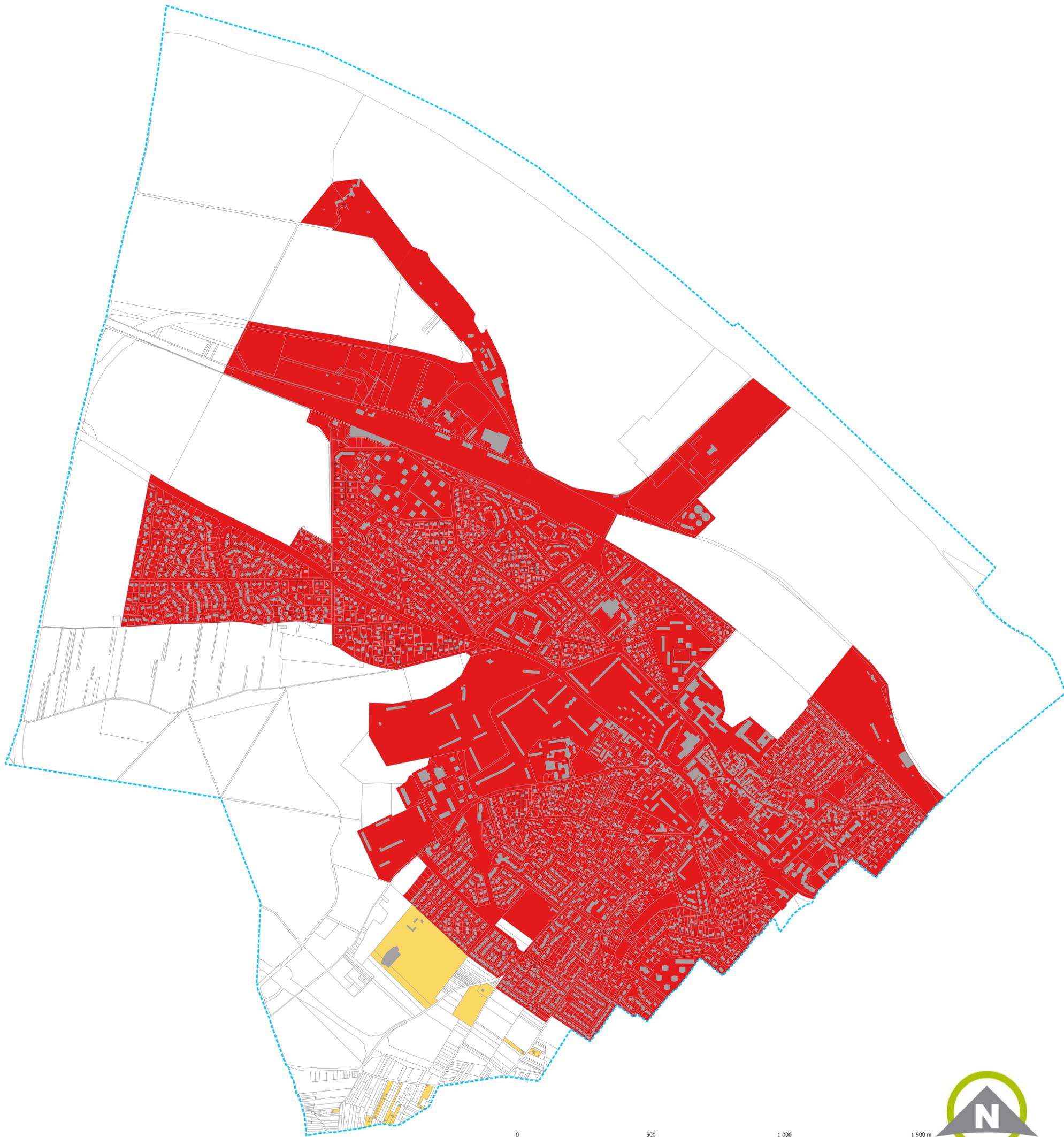
Commune de Verneuil-sur-Seine

- Légende
- Limites communales
 - Zone d'Assainissement Collectif
 - Zone d'Assainissement Non Collectif

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE	VERIFIE
0	18/03/2020	PREMIERE EMISSION	VB	CBE
1	09/10/2020	SECONDE EMISSION	VB	CBE
2	08/06/2021	TROISIEME EMISSION	VB	CBE

	FORMAT :	A0
	ECHELLE :	1/5 000
	AFFAIRE N° :	WAOB096EUG

EGIS
15 Avenue du centre
CS20538 Guyancourt
78 286 Saint-Quentin-En-Yvelines
Tél : +33 (0)1 39 41 57 43
paris.egis-eau@egis.fr



Département des Yvelines

Grand Paris Seine et Oise

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Plan de zonage des eaux usées

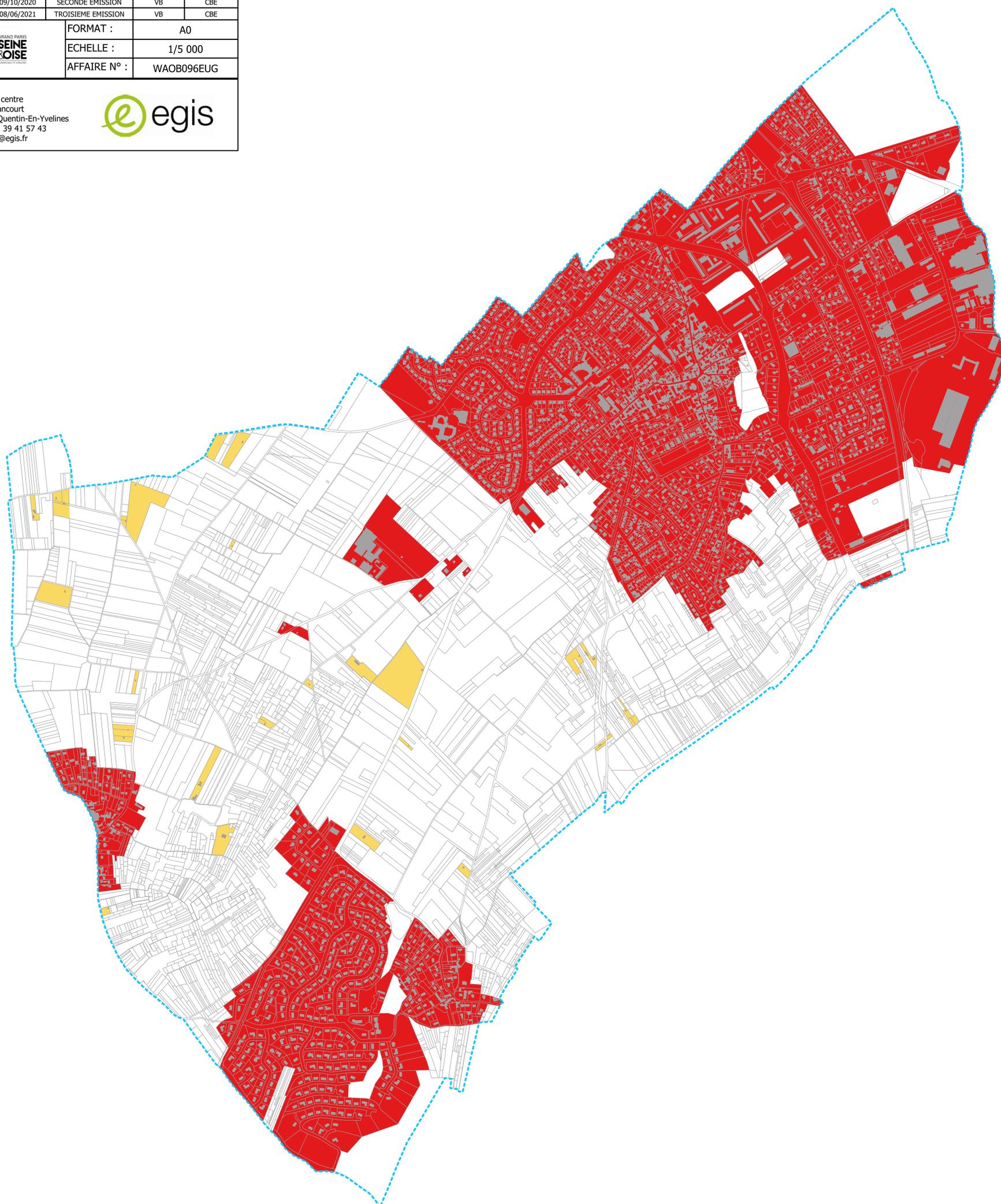
Commune de Vernouillet

Légende
■ Limites communales
■ Zone d'Assainissement Collectif
■ Zone d'Assainissement Non Collectif

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE	VERIFIE
0	18/03/2020	PREMIERE EMISSION	VB	CBE
1	09/10/2020	SECONDE EMISSION	VB	CBE
2	08/06/2021	TROISIEME EMISSION	VB	CBE

	FORMAT :	A0
	ECHELLE :	1/5 000
	AFFAIRE N° :	WAOB096EUG

EGIS
15 Avenue du centre
CS20538 Guyancourt
78 286 Saint-Quentin-En-Yvelines
Tél : +33 (0)1 39 41 57 43
paris.egis-eau@egis.fr



0 500 1 000 1 500 m

